



## TA 507 - Les étapes de corroyage humide



contactformation@ctcgroupe.com  
+33 (0)4 72 76 10 02

Contactez-nous

### Public concerné :

Personne travaillant au sein d'une tannerie ou d'une mégisserie.

### Objectifs :

- Différencier les mécanismes de réaction des produits chimiques sur le cuir lors des étapes de neutralisation – retannage – teinture et nourriture.
- Visualiser l'impact des étapes mécaniques (refente – dérayage puis essorage, sèche et palisson)
- Réaliser les contrôles et analyser leur importance à chaque phase du process

### Méthode pédagogique :

- Groupe de 8 personnes maximum
- Méthode pédagogique : alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques.
- Moyens pédagogiques : support de formation, mise en pratique sur une plateforme technique.
- Remise de l'ouvrage CTC « [« Le cuir dans tous ses états »](#) ».

### Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances techniques et pratiques.

### Prérequis :

Aucun



### Référence

TA 507

### Durée

3 jours – 21 heures

### Dates et lieux

CTC Lyon / En entreprise

**Date** : à définir

### Formateurs

Thomas CASSENTI  
Clara DESROCHES

### Tarif

En inter : 600 €HT / jour / stagiaire

En intra : 1435 €HT / jour / groupe

Les entreprises membres bénéficient de -20% sur le

## Contenu :

- **1er jour : Identifier les étapes du corroyage humide : (7 heures)**

Définition et objectif

Produits chimiques et conditions opératoires pour les phases de neutralisation, retannage, teinture et nourriture

Action sur la peau – contrôles à mettre en œuvre

- **2ème jour : Mettre en œuvre les étapes du corroyage, sous forme de travaux pratiques : (7 heures)**

Mise en œuvre de différentes formules d'illustration

Impact des opérations mécaniques

- **3ème jour : Mettre en œuvre les étapes du corroyage, sous forme de travaux pratiques : (7 heures)**

Poursuite et fin des formules d'illustration

Mise en commun et comparatifs des résultats

Débriefing et QCM de fin de formation

---

*CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.*

Document généré le 03/04/2026 à 08h00